

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 08 Novembre 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

21/087/AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -  
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE - SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE -  
Attribution de la subvention en libéralité à l'association « Le Grain de la Vallée » -  
Approbation de la convention.**

21-37613-DPETE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La prise en considération des principes de développement durable et de la transition écologique dans le fonctionnement quotidien de notre Ville, implique une sensibilisation soutenue de la population, afin que tous les marseillais et marseillaises s'approprient les gestes au quotidien qui correspondent à une mise en application concrète.

En 2021 la Ville souhaite soutenir des associations dont une dans notre Secteur qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de développement durable.

Le Grain de la vallée (13011) – Dossier n°EX 018415

L'association « Groupement Rural et Artistique d'Intervention et de Négociation de la Vallée de l'Huveaune » (Grain de la Vallée) vise à la création d'un îlot de biodiversité en milieu urbain de type « parc agroforestier ». Outre les plantations arbustives, d'un verger et d'une micro forêt, des aménagements complémentaires sont envisagés telle la création d'une mare. Des indicateurs de suivi seront mis en place afin de mesurer l'impact écologique de ces aménagements. Un partage de ces lieux avec d'autres associations permettra d'ouvrir cet espace à des actions pédagogiques.

Le dossier EX 018415 correspondant à ces actions a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 7 000 Euros, réglée en un seul versement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES  
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS  
VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION DE  
L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF À LA  
TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES  
PERSONNES PUBLIQUES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

- ARTICLE 1** Est attribué à l'association « Le Grain de la Vallée » - Dossier n°EX 018415 pour l'année 2021 une subvention de 7 000 Euros pour l'ensemble de ses actions relatives à la valorisation écologique d'un secteur de la vallée de l'Huveaune.
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée fixant les modalités d'attribution de la subvention à l'association énoncée ci-dessus et le cadre de l'action.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant, est habilité à signer la convention susvisée.
- ARTICLE 4** Le montant total de la dépense s'élève à 30 000 Euros dont 7 000 Euros pour l'association de notre Secteur et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2021 de la Direction de l'Environnement et de Cadre de Vie – nature 6574.1 – fonction 830.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**